



L'Ecole du Chat d'Evreux - BP 455 - 27000 EVREUX
Association d'intérêt général à but non lucratif
Site internet : www.ecolechatevreux.org
Courriel : contact@ecolechatevreux.org

CONTRAT FAMILLE D'ACCUEIL

L'association demeure propriétaire de l'animal et
est la seule habilitée à le faire adopter sous contrat d'adoption.

Entre l'Association, représentée par La Présidente : **Mme RENOULT Eliane**

Téléphone : 07.86.29.75.00. Adresse : BP 455 27000 EVREUX

Email : contact@ecolechatevreux.org

Et la Famille d'Accueil :

Nom : Prénom :

Adresse :

.....
.....

Code Postal : Ville :

Tél. fixe : Tél Portable :

E-mail :

L'association « l'Ecole du Chat d'Evreux » s'engage à :

- . Considérer la famille d'accueil bénévole comme un collaborateur à part entière dans son fonctionnement,
- . lui donner une information claire sur l'association, ses objectifs et ses actions,
- . lui fournir les renseignements en sa possession sur l'animal à accueillir, caractère, habitudes, état de santé,
- . lui fournir l'alimentation, les produits antiparasitaires et le matériel nécessaire à l'accueil de l'animal,
- . récupérer l'animal si besoin, en cas de problème grave, dans un délai maximum d'une semaine.
- . emmener l'animal chez le vétérinaire seulement s'il est impossible pour la famille d'accueil de s'y rendre.
- . récupérer l'animal sans délai si la famille d'accueil ne répond pas à son objectif.

La Famille d'accueil s'engage à

. se sentir responsable et solidaire des actions de l'association en adhérant,

- . accepter les principes fondamentaux de l'association et se conformer à ses objectifs,
- . prévenir l'association au minimum deux semaines de son départ en vacances ou de son intention de cesser d'être famille d'accueil,
- . anticiper le réapprovisionnement de nourriture et de litière de l'animal au moins une semaine à l'avance,
- . accueillir l'animal selon les modalités définies par l'association jusqu'à ce qu'il trouve une famille adoptante, telles que :

- * mettre l'animal en quarantaine à son arrivée au moins 10 jours,
- * ne pas le laisser sortir à l'extérieur,
- * mettre en œuvre tous les moyens possibles afin qu'il ne s'échappe pas,
- * prodiguer à l'animal tous les soins nécessaires à son bien être, alimentation, eau fraîche journalière, soins, brossage, administration de médicaments si besoin, vérification de la propreté des oreilles pour éviter la propagation de la galle, nettoyage régulière de la litière (une fois par jour suffit), etc..
- * tenir à jour le carnet de santé de l'animal qui sera remis à la famille d'accueil s'il est déjà existant, en notant les dates d'administration des antiparasitaires, puces et vers, en surveillant les dates de vaccins, en vérifiant que l'animal, s'il est un bébé, est bien identifié (2 mois) et primo vacciné à partir de deux mois et demi, et stérilisé à partir de 6 mois, et s'il est adulte qu'il est bien identifié, stérilisé et testé FIV et FELV., que ses vaccins sont à jour. Il sera vacciné uniquement contre le Typhus et le Coryza, le reste n'étant pas pris en charge par l'association. Pour information, un chat qui n'a jamais été vacciné doit recevoir la 1^{ère} année, un primo-vaccin et un rappel de vaccin un mois après, puis une fois par an,
- * prévenir immédiatement l'Association en cas suspicion de maladies (toux, refus de s'alimenter, diarrhée, yeux qui coulent etc.....) ou de problème de comportement, (agressivité, besoin hors de la litière, griffe hors que sur le griffoir, etc.....),
- * emmener l'animal chez le vétérinaire et pour cela demander l'autorisation à l'Association avant de prendre rendez-vous chez le vétérinaire, et chez quel vétérinaire se rendre.

- . ne pas se séparer de l'animal pendant qu'il est sous sa responsabilité, sans accord de l'association,
- . lui consacrer suffisamment de temps et d'attention pour le sécuriser, le rééquilibrer si besoin, et lui apprendre ou réapprendre la vie de famille avec les humains (grands et petits) et avec les animaux de la famille s'il y en a. Vos chats doivent être vaccinés Typhus Coryza et si possible testés FIV FELV.
- . savoir l'observer et expliquer à l'association son caractère, son évolution au sein de la famille, transmettre toutes les informations possibles et nécessaires pour une adoption réussie, pour cela envoyer régulièrement des photos et encore mieux des vidéos, par mail, par message privé ou par téléphone. Plus les photos seront nettes et belles, les vidéos « parlantes » où l'animal se fait caresser, ronronne, joue, plus l'adoption de l'animal sera facilitée.
- . être exclusivement famille d'accueil pour notre association, pour des raisons vétérinaires et de sécurité. L'association ne souhaite pas l'intégration d'autres chats d'autres associations, tout du moins sans son accord.

